

Image not found or type unknown



Rente viagère à la sortie de contrat d'assurance

Par **voimi**, le **29/10/2013** à **17:08**

La cour européenne a imposé aux assureurs qui reverse une rente viagère (par exemple sur un contrat de retraite Madelin) de s' appuyer sur une seule table de mortalité pour les hommes et les femmes.

Cela est tout a fait normal , mais pourquoi n' a t' elle pas imposé aux assureurs d' établir de suite une table de mortalité unisexe equitable (et donc mediane des deux precedantes) au lieu que ceux ci prennent systematiquement l'ancienne table de mortalité des femmes nettement plus en defaveur de l' ensemble des assurés.

Faut il donc porter plainte a ce propos contre la cour européenne???